 **613** (2008-2009) — N° 9

# PARLEMENT

## DE LA

# COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

9 DÉCEMBRE 2008

## PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009(1)

## AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

(1)Voir Doc. n°613 (2008-2009) n°1 à 8.

# TABLE DES MATIÈRES

**1 Amendement n°1 déposé par M. Richard Miller, M. Willy Borsus et Mme Françoise Bertieaux 3**

## 1 Amendement n°1 déposé par M. Richard Miller, M. Willy Borsus et Mme Françoise Bertieaux

Modifier l'A.B. 81.07.32 « Participation de la Communauté française au projet Arte Belgique » de la DO 25 Audiovisuel et Multimédia, en affectant 1 million d'euros prévus à l'A.B. 33.10.33 « Subventions au télévisions locales » de la DO 25 et 1 million d'euros à l'A.B. 41.03.21 « Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel » de la même DO.

*Justification*

Les budgets prévus à l'A.B. 81.07.32 seront majoritairement dédiés au financement de l'émission « 50° Nord » qui a sa raison d'être mais qui devrait être financée via le budget de la RTBF.

Les télévisions locales et la création cinématographique et audiovisuelle devant être davantage financés, nous proposons le transfert de ce « budget Arte » vers ces deux A.B.